ASSURANCE RETRAITE

La retraite est un stade important de la vie pour chaque individu.

La sortie de la vie active est souvent un bouleversement psychologique, qu'il soit positif ou négatif.

Mais c'est également et surtout synonyme de perte de revenu. Voir ses revenus amoindris à l'arrivée de la retraite peut s'avérer être une source d'inquiétude.

La concrétisation de projets réfléchis depuis de longues années peuvent alors être compromis.

Dans l'optique de remédier à ce genre de tourment, les sociétés d'assurance proposent des produits destinés à renforcer les ressources financières fournies par les différents régimes existants.

Le but d'une assurance retraite est avant tout, de pouvoir profiter de cette partie de la vie en toute sérénité, sans se soucier d'une perte de revenu qui modifierait le rythme de vie passée. Et ainsi de jouir d'un pouvoir d'achat digne lors de la cessation d'activité.

L'assurance retraite est une épargne retraite, elle se fait par capitalisation et peut être souscrite individuellement ou via une entreprise pour ses salariés. Après deux années de souscription, l'assuré a la possibilité d'effectuer un rachat partiel ou total. Au départ à la retraite, le capital est restitué sous forme de rente viagère, c'est à dire d'un versement périodique ou d'un capital unique. Les intérêts sont versés annuellement sur le compte retraite.

A Madagascar, l’âge légal au départ à la retraite est à 60 ans, mais peut être réduit de 5 ans, ou plus, suivant une invalidité physique constatée survenue en dehors du cadre du travail.

Le montant de l'assurance retraite est constitué selon les sommes investies et l'âge auquel le contrat est souscrit.

Différents événements sont également couverts par cette assurance : le passage à la retraite bien entendu et le décès ou l’invalidité de l'adhérent.